



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 59
Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER

Membres absents :

Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Catherine VICTOR	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Catherine GOZZI	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Politique longévité - accessibilité et signalétique adaptée

La délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2023 a approuvé à l'unanimité la feuille de route longévité de Dijon métropole.

L'objectif, Bien Vieillir dans son environnement – Rendre les villes toujours plus accessibles au public senior, proposait d'informer le public sur le niveau d'accessibilité des bâtiments abritant des services publics.

Depuis 2015, tous les Établissements Recevant du Public (ERP) ont pour obligation de s'inscrire dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) leur imposant la mise aux normes d'accessibilité de leur établissement. Depuis septembre 2017, la loi sur les registres publics d'accessibilité impose également une transparence sur celle-ci.

L'ambition de donner à voir l'accessibilité des bâtiments accueillant du public est plus large que la seule attention aux seniors. Elle intéresse nombre de situations affectant le quotidien et limitant la mobilité : situations de handicap, familles avec des poussettes...

Une solution dénommée Picto Access permet de renseigner et d'améliorer l'accessibilité des lieux accueillant des services publics, l'objectif de la démarche étant de renforcer cet accès pour tous. Des diagnostics d'usage des lieux d'accueil vont être réalisés afin de vérifier l'accessibilité réelle de ces espaces en fonction des différents publics amenés à le fréquenter.

A travers l'outil Picto Access, les communes métropolitaines pourront :

- Informer leurs usagers de l'accessibilité de leurs établissements,
- Valoriser en ligne leurs nouveaux aménagements,
- Maintenir leur accessibilité dans le temps,
- Améliorer la qualité d'accueil pour tous les usagers.

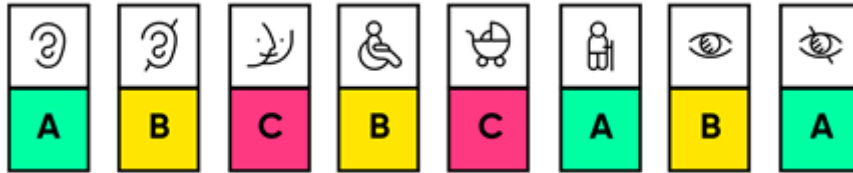
Pour chaque lieu diagnostiqué, son accessibilité est représentée par une frise de 8 pictogrammes en couleur apportant un premier niveau d'information. Le lettrage associé permet de démocratiser l'information et simplifie la lecture pour tous. À chaque fois, huit pictogrammes illustrent les situations d'accès et les fragilités :

- Personne touchée par une déficience auditive partielle,
- Personne touchée par une surdit  totale,
- Personne touchée par des difficult s de la compr hension, de la communication et de la d cision,
- Personne touch e par une incapacit    marcher
- Trouble de la mobilit  d    une situation handicapante temporaire (poussette ou valise),
- Personne  prouvant des difficult s   marcher,
- Personne touch e par une d ficience visuelle partielle,
- Personne touch e par une c cit  totale.

Ensuite, une deuxi me partie du pictogramme informe du niveau d'accessibilit  du lieu.

- Vert/A : le lieu est accessible en toute autonomie ;
- Jaune/B : le lieu est accessible avec un accompagnateur ou n'est accessible que partiellement ;
- Rouge/C : le lieu n'est pas accessible.

Ces pictogrammes renvoient l'utilisateur qui souhaite en savoir plus vers un r f rentiel qui reprend, point par point, les  quipements d'accessibilit  du lieu, en s'adaptant aux sp cificit s de chaque b timent ( cole, lieu culturel, sportif...) et vers une galerie d'images permettant de donner une information claire sur son accessibilit .



Cette frise est complétée par un référentiel détaillant, pour chaque lieu, l'ensemble des équipements présents ou absents ainsi que par des photos.

25 premiers bâtiments dijonnais ont été identifiés dans un premier temps. Ils bénéficieront d'un diagnostic, d'une restitution des travaux et de leur valorisation avec la communication adaptée autour de ce nouvel outil d'accessibilité au bénéfice de tous. Si la solution s'avère efficace et pertinente, un élargissement à l'ensemble des communes membres qui le sollicitent sera proposé.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le diagnostic sur 25 premiers bâtis identifiés
- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager la somme de 10 890,00€.

SCRUTIN POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 20 PROCURATION(S)